

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du mardi 11 avril 2023

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°13

CADRE DE VIE

- Secteur République
Gambetta
- Régularisation foncière
- Cession à la SCI STREET 42
- Approbation

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*
2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 35 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Estéban PIAT, M. Christophe PION, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Catherine BRUN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Christian DORANGE à M. Estéban PIAT, Mme Vanessa BARBANT à M. Romain BOST, Mme Christine CHEVILLARD à M. Franck BEYSSON, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230411-11AVRN13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Affichage : 13/04/2023

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Pascal LASSAIGNE, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre des aménagements sur la ZAC République Gambetta, la Ville de Roanne a constaté une irrégularité sur l'implantation d'un mur voisin en limite de la propriété de la Ville de Roanne.

Il s'avère que le mur a été construit sur le terrain de la Ville de Roanne parcelle AB 470. L'emprise représente 15 m².

Un accord est intervenu avec le propriétaire, la SCI STREET 42, qui accepte de racheter cet espace au prix de 100 €/m² soit 1 500 €.

Un document d'arpentage par un géomètre expert sera nécessaire.

Ce prix est compatible avec l'avis de France Domaines.

Cette cession n'obère pas le projet d'aménagement et permet au propriétaire de conserver le mur en l'état.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la cession à la SCI STREET 42 ou toute autre société se substituant, 15 m² issus de la parcelle AB 470, au prix de 1 500 € ;
- autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires aux opérations ;
- dire que les recettes seront imputées au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

ROANNE, le 13 AVR 2023

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230411-11AVR13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Affichage : 13/04/2023

Catherine BRUN

Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération

